

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 13h30 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 4	15
Total des voix : 21		

Date de convocation
15/02/2024

Délibération
n°24_02_B1_04

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**,

1 Porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**,

1 Porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**.

Défi Famille à biodiversité positive

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Président expose,

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a initié l'opération « Défi Famille à biodiversité positive » en 2018, soutenu financièrement par l'Office Français de la Biodiversité. Le Parc du Verdon s'est inscrit dans la démarche en 2023. Il s'agit d'un programme expérimental pour une dizaine de familles pour réaliser des économies d'énergie, de s'alimenter et jardiner de manière à diminuer nos impacts sur la biodiversité.

Pour aider les familles à changer les habitudes du quotidien (alimentaires, d'éclairage, de jardinage, d'entretien...) ayant un effet négatif sur la biodiversité, il est nécessaire de les accompagner. Il a été choisi de les guider par le biais de 7 ateliers de mise en situation et de rendez-vous convivial.

Suite à un appel à communes volontaires, la coordination de l'opération sera confiée aux collectifs d'animation Artuby Jabron (association locale travaillant auprès des familles sur un canton de 9 communes) qui est ancrée sur le territoire de l'action. Elle sera chargée du recrutement et de l'animation du lien entre les familles participantes durant toute la durée de l'opération. Certaines animations pourront lui être confiées suivant ses compétences internes. Elle réalisera le bilan de l'opération conjointement avec le Parc (évaluation, retour d'expérience et restitution).

Thématiques et exemples d'ateliers

- Biodiversité et alimentation : du jardin à l'assiette : comment bien mener son compost ; comment favoriser un sol vivant au jardin, de la forêt/prairie à l'assiette ; Comment prélever en milieu naturel sans impacter la ressource ; comment consommer sans gaspiller ; lien avec notre biodiversité interne (corps / santé).
- Biodiversité et éclairage public et privé : comment s'éclairer sans impacter fortement la biodiversité environnante et notre santé.
- Biodiversité et entretien de la maison : comment fabriquer et utiliser nos produits ménagers de manière respectueuse de l'environnement et de notre santé ? Eviter les dangers de rémanence de ces produits dans les milieux naturels.

Coût total TTC : 10 938 €

Office Française de la Biodiversité (80 %) 8 750 €

(prestations de coordination locale, de communication et achat de matériel et de matière première)

Autofinancement (20 %) 2 188 €

(valorisation du temps de travail des techniciens)

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

*Le
et publication le*

Pour extrait conforme



DEL24_02_B1_04